



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission d'appui au plan d'anticipation du retrait de substances actives et de développement des alternatives (PARSADA)

Déroulement de la mission

Rapport n° 23055

établi par

Michel LARGUIER
Inspecteur général

Xavier LE CŒUR
Inspecteur général

Hervé SIMON
Inspecteur général

Décembre 2023

CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

SOMMAIRE

1. LA COMMANDE ET SON CONTEXTE	5
1.1. Le contexte : l'annonce d'un plan stratégique.....	5
1.2. La lettre de commande	6
1.2.1. Nature de l'appui attendu de la mission du CGAAER	6
1.2.2. Les objectifs à atteindre.....	6
1.2.3. Actions attendues de la mission du CGAAER lors de la première phase	7
1.2.4. Actions attendues de la mission du CGAAER en deuxième phase et en vue de la troisième phase.....	7
2. LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION	9
2.1. Première phase : identifier les vulnérabilités des filières.....	9
2.1.1. Les objectifs	9
2.1.2. Les premiers contacts avec les filières et les instituts techniques	10
2.1.3. Préparation du premier comité inter-filières	10
2.1.4. Préparation des premières et deuxièmes réunions des task forces	11
2.1.5. Préparation du deuxième comité inter-filière.....	11
2.1.6. Bilan de la première phase	11
2.2. Deuxième phase : élaborer les plans d'action de la première vague et concevoir le dispositif de gouvernance	12
2.2.1. Reprise de contact avec les instituts techniques.....	12
2.2.2. Élaboration des diagnostics	12
2.2.3. Élaboration des plans d'action	13
2.2.4. Préparation des troisièmes réunions des task forces.....	13
2.2.5. Appui à la mise en place d'un dispositif de gouvernance	13
2.2.6. Appui à la mise en place du dispositif de sélection et de financement des projets .	14
2.2.7. Préparation de la troisième réunion du comité inter-filières.....	14
2.2.8. Bilan de la seconde phase.....	15
CONCLUSION.....	16
ANNEXES	17
Annexe 1 : Lettre de mission	18
Annexe 2 : Liste des sigles et abréviations utilisés.....	21

1. LA COMMANDE ET SON CONTEXTE

La lettre de commande adressée le 4 avril 2023 par la directrice de cabinet du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) au vice-président du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) présente le contexte de la mission, définit les ambitions du plan stratégique à mettre en œuvre et précise les attendus de la mission d'appui confiée au CGAAER.

1.1. Le contexte : l'annonce d'un plan stratégique

Face au constat de la diminution du nombre de substances actives (SA) autorisées dans l'Union européenne, de la baisse de l'innovation en agrochimie et au renforcement des conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le gouvernement souhaite mettre en place une nouvelle organisation pour mieux anticiper les retraits et apporter des réponses opérationnelles en matière de protection des cultures.

La volonté du ministre est de sortir d'une logique de réaction *a posteriori* aux retraits de SA, ayant entraîné la mise en place dans l'urgence et dans un passé récent de plans d'actions tels que le plan national de recherche innovation (PNRI) sur betteraves, le plan de sortie du phosmet sur colza ou encore le plan de sortie du phosmet sur cerisiers, pour passer à une logique d'anticipation.

Dans cette perspective, la Première Ministre annonce le 27 février 2023, lors du Salon international de l'agriculture, la mise en place d'un plan stratégique pour l'anticipation du retrait des substances actives et le développement de techniques alternatives de protection des cultures (PARSADA). Elle en confie la responsabilité au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le ministre initie donc ce plan d'action stratégique pour les produits phytosanitaires les plus importants. Concrètement, il s'agit de donner de la visibilité aux agriculteurs sur les produits phytopharmaceutiques qu'ils ne pourront plus utiliser dans les années à venir et d'identifier de nouveaux leviers pour protéger les récoltes, tout en préservant la santé et l'environnement. Ce plan s'inscrit dans les travaux en cours sur la planification écologique et dans la nouvelle stratégie nationale sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et la protection des cultures (Écophyto 2030), annoncée par la Première ministre et qui devrait être finalisée début 2024. Il fait suite aux travaux conduits avec les filières fruits, légumes et pommes de terre pour l'élaboration du plan de souveraineté alimentaire pour ces filières, et peut s'appuyer sur l'expérience ainsi acquise.

Dans ce contexte, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire souhaite la création d'un Comité inter-filières (CIF), qu'il préside, ainsi que des Task forces (TF) filières dédiées sur le sujet.

1.2. La lettre de commande

1.2.1. Nature de l'appui attendu de la mission du CGAAER

Le CGAAER est sollicité pour faire un travail d'une part de conception, et d'autre part d'appui aux politiques publiques :

- le travail de conception est fondé sur l'expérience¹ acquise par ses membres² dans le domaine phytosanitaire, en particulier en lien avec les précédents plans³ de recherche, de développement et de déploiement d'alternatives aux substances actives retirées. Il se traduit au cours de la mission par des notes et des propositions sur l'organisation et le déroulement du plan stratégique, la structure des diagnostics et des plans d'action, le dispositif de gouvernance, les versions initiales de documents tels l'appel à manifestation d'intérêt, etc.
- le travail d'appui auprès de la direction générale de l'alimentation (DGAL) porte sur la préparation des réunions des task forces, l'animation et la coordination des groupes de travail techniques, le relationnel avec les instituts techniques, les interprofessions, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), etc.

1.2.2. Les objectifs à atteindre

La lettre de commande précise en **5 points** les objectifs à atteindre dans le cadre des task forces :

1. Identifier les cas où des retraits de substances actives vont remettre en cause des usages ou groupes d'usages et de définir les cas les plus urgents à traiter au niveau de la filière.
2. Donner un premier aperçu des alternatives envisageables en indiquant pour chaque grand type de méthodes non chimiques (agronomiques, physiques, génétiques, etc.) les usages urgents potentiellement concernés.
3. Identifier les premières priorités d'usage, qui présentent le plus d'impacts socio-économiques et un caractère vital pour la culture.
4. Établir les priorités d'action grâce à un diagnostic complet « 360° » des connaissances et des méthodes alternatives chimiques et non chimiques disponibles pour chacune de ces priorités en identifiant les besoins de recherche, de développement et d'accompagnement au déploiement nécessaires pour les rendre opérationnelles.
5. Construire des itinéraires techniques de référence permettant de gérer les impasses techniques identifiées, et prenant en compte les changements de modes de productions liés à la mise en œuvre des méthodes non chimiques.

L'appui de trois membres du CGAAER est sollicité par la directrice de cabinet pour une durée de « *a minima six mois* ». Cette mission est parfaitement coordonnée avec celle du délégué ministériel aux alternatives aux produits phytopharmaceutiques. Les contributions attendues des trois missionnés, auxquels s'adjoint le délégué ministériel également membre du CGAAER, portent sur les activités des groupes de travail rattachés aux task forces.

¹ Plan « Sortie du phosmet » sur colza - Diagnostic, plan d'action, gouvernance, projets retenus. Rapport CGAAER n° 21070. Michel Larguier, Xavier Le Cœur.

² Plan « Sortie du phosmet » sur colza - Retour d'expérience. Rapport CGAAER n° 22016. Michel Larguier, Xavier Le Cœur.

³ Produire de l'alternative en protection des cultures - Retour d'expérience de plans d'action sur les alternatives non chimiques aux substances actives retirées. Rapport CGAAER N° 22031. Janique Bastok, Michel Larguier.

Ainsi sept task forces sont constituées :

- Grandes cultures regroupant céréales, oléoprotéagineux, betterave à sucre et pomme de terre ;
- Semences ;
- Vigne ;
- Fruits et légumes regroupant fruits et légumes frais et fruits et légumes transformés ;
- PPAMC (plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires), prenant en charge également le houblon ;
- Horticulture ;
- Cultures ultra-marines regroupant les filières canne à sucre, banane et autres cultures dites de diversification.

Par la suite un groupe de travail spécifique aux cultures biologiques est organisé.

1.2.3. Actions attendues de la mission du CGAAER lors de la première phase

L'appui de la mission du CGAAER est précisée pour la première phase, bornée par la deuxième réunion du CIF :

- la préparation des réunions des groupes de travail ;
- la mobilisation des acteurs impliqués ;
- la conception d'une méthode de travail, incluant le cadencement des travaux et la définition des livrables attendus ;
- la valorisation des travaux conduits en vue des réunions de task forces.

Des éléments de calendrier sont précisés dans la lettre de commande :

- il est prévu que le comité inter-filières se réunisse en mai et en juin 2023 ;
- les points 1 (vulnérabilités), 2 (aperçu des alternatives), voire 3 (premières priorités d'usages) selon « l'état de maturité des réflexions », doivent être présentés lors des deux premiers CIF programmés.

1.2.4. Actions attendues de la mission du CGAAER en deuxième phase et en vue de la troisième phase

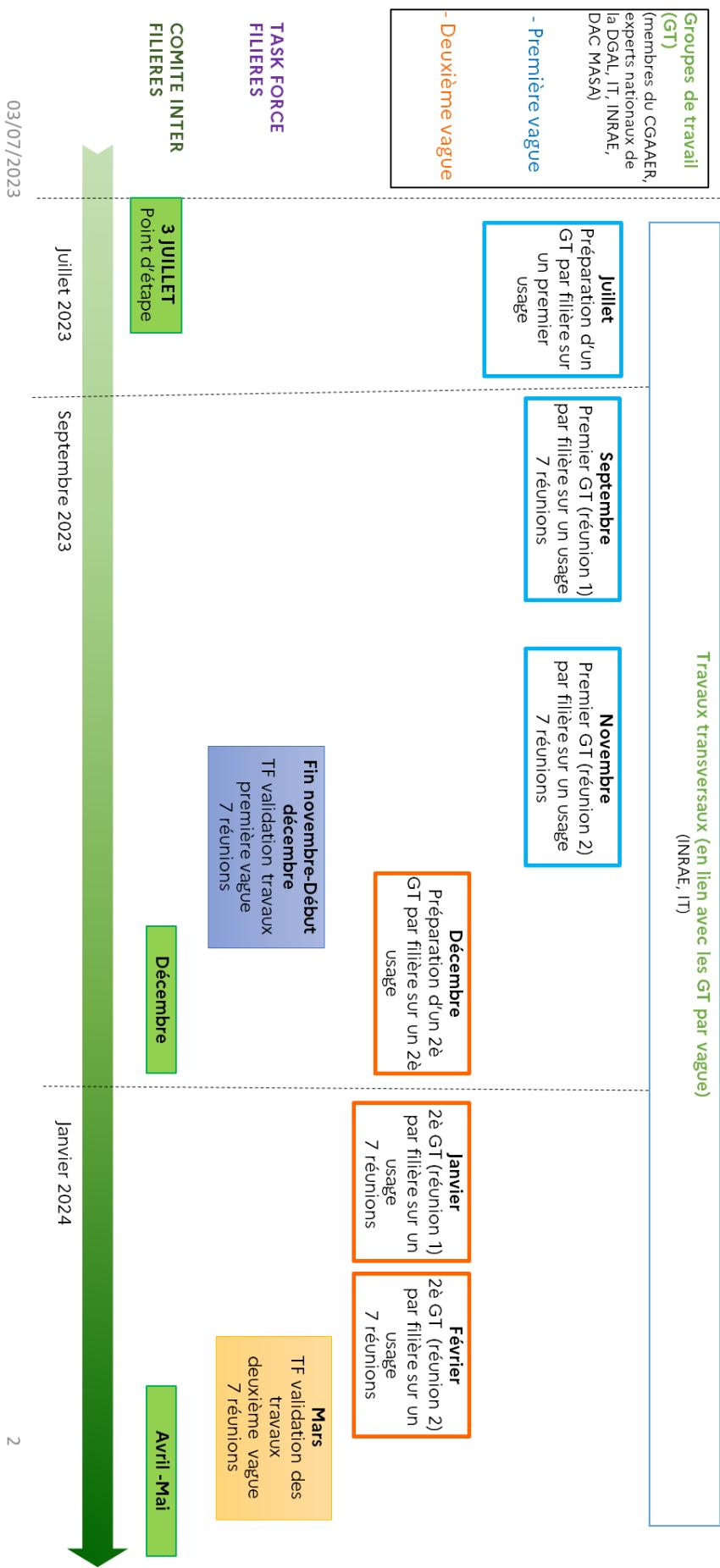
Les objectifs généraux du plan stratégique, définis dans la lettre de commande, permettent de définir les actions attendues des missionnés en deuxième et troisième phase : il s'agit de traiter des points 4 (diagnostics et plans d'action) et 5 (itinéraires techniques) du paragraphe 1.2.

Un calendrier des travaux (page 8), co-construit, est présenté par la DGAL lors du CIF de juin qui se tient finalement le 3 juillet.

Ce calendrier prévoit le cadencement des travaux suivant :

- juillet 2023 : préparation d'un groupe de travail par filière sur les premiers usages (première vague) ;
- septembre 2023 : premières réunions des sept groupes de travail (GT) constitués (huit avec l'agriculture biologique) ;
- novembre 2023 : deuxièmes réunions des huit GT ;
- fin novembre-début décembre 2023 : troisième réunion des task forces ;
- décembre 2023 : réunion du troisième CIF ;
- décembre 2023 : préparation de la seconde vague de groupes de travail.

Calendrier phase 2 du PARSDA



La troisième phase consistera à mettre en œuvre les actions constitutives des plans d'action. Comme la lettre de commande le précise « *le CGAAER n'a pas vocation à s'impliquer dans le fonctionnement opérationnel du dispositif* ». Pour autant l'expérience acquise sur d'autres situations permet à la mission du CGAAER de se saisir des travaux préparatoires indispensables à la mise en œuvre de cette troisième phase. Il s'agit pour l'essentiel :

- De proposer une organisation de la gouvernance du dispositif ;
- De participer à la réflexion sur les modalités de mobilisation des ressources financières réservées au plan stratégique et sur les modalités de construction et de sélection des propositions d'action qui seront faites par les acteurs potentiels.

Ces travaux doivent être conduits en parallèle de la deuxième phase pour être en capacité de lancer les premières étapes de la mise en œuvre du PARSADA dès le début de l'année 2024.

2. LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

Pour préciser les contours de la mission et commencer sans délai, les trois missionnés et le délégué ministériel prennent contact avec la conseillère du ministre en charge des filières végétales, de la santé des végétaux et de la planification agroécologique et avec la directrice, de l'alimentation ainsi qu'avec les représentants de la sous-direction de la santé et de la protection des végétaux, (SDSPV).

Outre la lettre de commande, ils disposent d'un tableau de 75 substances actives (SA) potentiellement menacées de retrait élaboré par la DGAL. Ce tableau constitue le document de référence pour débuter les travaux. Par ailleurs les missionnés prennent connaissance de l'avancée des travaux du plan de souveraineté alimentaire fruits et légumes, avec lequel une articulation doit être trouvée.

L'appui à la DGAL se concrétise en particulier sous la forme d'un important travail d'animation du CGAAER auprès des 16 instituts techniques⁴ et assimilés impliqués, de l'INRAE et du CIRAD. L'enjeu était de ne pas laisser de filière sans solution, ce qui nécessite de travailler avec une grande diversité de productions dans les grandes cultures comme pour les cultures spécialisées, en France métropolitaine et dans les Outre-mer, pour les produits conventionnels et biologiques.

2.1. Première phase : identifier les vulnérabilités des filières

2.1.1. Les objectifs

Les objectifs affichés pour cette première phase, sont les suivants :

- Donner de la visibilité aux agriculteurs sur les produits phytosanitaires qu'ils ne pourront plus utiliser dans les années à venir ; partager le calendrier des retraits prévus-potentiels de substances actives au niveau européen ;

⁴ Armefflor, Arvalis, Astredhor, CTCS Guadeloupe, CTCS Martinique, CTIFL, eRcane, FN3PT, FNAMS, IFV, IT2, ITAB, ITB, ITEIPMAI, Terres Inovia, UNILET.

- Identifier les problématiques sous-jacentes, anticiper et prioriser les problématiques à traiter au regard des conséquences prévisibles ;
- Développer une approche filière par filière pour recenser les problèmes identifiés, analyser les solutions alternatives chimiques et non chimiques et définir les actions à conduire ;
- Établir à partir des travaux conduits dans chaque filière des regroupements par usage ou par problématique à traiter en priorité.
-

2.1.2. Les premiers contacts avec les filières et les instituts techniques

Sans délais des contacts sont pris avec les instituts techniques et les interprofessions pour organiser une série d'entretiens exploratoires, destinés à informer les futurs acteurs du plan stratégique de la démarche engagée, de leur transmettre le tableau des 75 SAles informer des substances actives potentiellement menacées de retraits, et de leur demander une première série de travaux d'analyse destinés à faire émerger une identification des substances qui concernent leur filière ainsi que, en un second temps, une approche par usage ou groupes d'usages des impacts du retrait potentiel de ces substances.

Ainsi entre le 13 et le 28 avril 2023, 10 réunions sont organisées en visioconférence avec les neuf filières identifiées initialement, auxquelles se rajoute un contact avec la filière pomme de terre. Le premier contact avec l'institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) est pris le 28 mai.

D'autres réunions avec les experts nationaux de la DGAL et d'autres partenaires (association de coordination technique agricole (ACTA), INRAE, CIRAD) permettent d'affiner la construction du dispositif et de solliciter les acteurs attendus.

2.1.3. Préparation du premier comité inter-filières

Le premier comité inter-filières, qui se tient le 2 mai 2023, a pour objectif le lancement du plan stratégique. Outre les interventions des quatre ministres présents, une présentation de l'organisation envisagée est réalisée par la DGAL.

Par la même occasion un appel à projet national ÉCOPHYTO II+ portant sur une réduction de l'utilisation des herbicides et de leurs impacts, doté de 6,25 M€, est lancé et présenté comme une première étape de la nouvelle stratégie.

Pour préparer cette première réunion, les missionnés du CGAAER adresse à la directrice de cabinet :

- une note de synthèse élaborée à partir des réactions des filières recueillies lors de la première série de contacts,
- les relevés de conclusion des neuf réunions en question,
- un tableau récapitulatif des retours faits par les filières à date.

En effet, lors du premier contact, les représentants des interprofessions et les instituts techniques sont invités à faire un premier retour sur la base du tableau des 75 SA en pointant les retraits susceptibles de les impacter et en apportant les informations en leur possession en matière d'alternatives disponibles ou à l'étude.

2.1.4. Préparation des premières et deuxièmes réunions des task forces

Sept réunions de task force se tiennent entre le 10 mai et 22 mai. Elles ont pour objectifs de permettre des échanges sur la méthode retenue et sur les travaux d'identification des retraits préoccupants réalisés par les filières. Il s'agit ensuite d'envisager la suite des travaux et d'engager les filières à travailler sur l'identification des usages ou groupes d'usages impactés pour aboutir, si possible, à l'identification des usages ou groupes d'usage à travailler en priorité en deuxième phase. Il est également demandé aux instituts techniques de dresser un panorama des alternatives mobilisables pour faire face aux retraits de substances actives.

Par ailleurs ces task forces ont également pour mission de permettre aux filières d'exprimer leurs besoins, notamment en matière d'interventions de la DGAL sur des sujets relatifs aux homologations et aux dérogations pour l'essentiel, et à la DGAL de répondre à ces besoins ou de prendre en charge le traitement des demandes formulées.

Les missionnés du CGAAER établissent une note préparatoire pour chacune de ces réunions, à partir des premiers contacts, des documents restitués ([tableaux des 75 SA](#)) et de quelques contacts informels. À la suite de cette première série de réunions ils adressent à chaque filière, en forme de relevés de décision, un courriel rappelant les travaux attendus et la méthode proposée, et transmettent en pièces jointes les matrices des documents attendus.

Une seconde série de sept réunions de task forces se déroule entre le 5 et le 16 juin. Un groupe de travail agriculture biologique se tient le 28 juin. Lors de ces réunions, outre de nouveaux échanges sur la méthode et sur les attentes de filières, les instituts techniques présentent les résultats de leurs travaux.

Comme pour la première réunion les missionnés du CGAAER élaborent des notes préparatoires et se chargent de transmettre aux filières les instructions pour la préparation du deuxième comité inter-filières.

2.1.5. Préparation du deuxième comité inter-filière

Le deuxième comité inter-filière se tient le 2 juillet 2023 sous la présidence du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Chacune des filières est invitée à présenter son analyse des usages et groupes d'usages potentiellement impactés par des retraits de substances actives et à faire part de ses intentions en matière de thématiques à étudier en premier lieu.

La directrice générale de l'alimentation présente la méthode et le calendrier des travaux prévus en phase 2 du plan stratégique.

En amont de la réunion, les missionnés du CGAAER font des propositions en matière de déroulement de la suite des travaux, essentiellement sur la base de l'expérience du PNRI et du plan de sortie du phosmet sur colza.

Ils s'attachent également à accompagner les filières pour la préparation de leur présentation.

2.1.6. Bilan de la première phase

Le deuxième CIF marque la fin de la première phase du PARSADA. Au regard des objectifs évoqués au paragraphe 121, le constat peut être fait que :

- Toutes les réunions envisagées initialement se sont tenues ;
- Les points 1 (vulnérabilités), 2 (aperçu des alternatives), voire 3 (premières priorités d'usages) selon de la lettre de commande ont été atteints pour l'ensemble des filières à l'exception notable :
 - De la filière fruits et légumes du fait de l'articulation complexe avec le plan de souveraineté alimentaire fruits et légumes et du fait d'une approche méthodologique différente de la part du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) ;
 - De la filière agriculture biologique avec laquelle les contacts ont été pris plus tardivement.

Dans les faits, malgré un certain décalage, ces deux filières s'engagent le moment venu, dans la mise en œuvre de la deuxième phase.

2.2. Deuxième phase : élaborer les plans d'action de la première vague et concevoir le dispositif de gouvernance

2.2.1. Reprise de contact avec les instituts techniques

Dès la sortie du deuxième CIF, les membres du CGAAER reprennent contact avec les instituts techniques. Ceux-ci sont les acteurs attendus pour la deuxième phase.

L'objectif de ces contacts est de présenter aux instituts techniques la méthode de travail envisagée. Il est notamment établi que les travaux de la seconde phase relèvent des instituts techniques accompagnés de leurs partenaires habituels (représentants de stations expérimentales, etc.), de l'INRAE et/ou du CIRAD, des experts nationaux de la DGAL. Le CGAAER est chargé de l'animation des réunions et de la coordination des travaux.

Les membres du CGAAER transmettent à leurs interlocuteurs une matrice de diagnostic à 360° et un exemple de réalisation.

2.2.2. Élaboration des diagnostics

Les instituts élaborent leurs diagnostics au cours du mois de septembre. Ils sont en relation autant que de besoin avec les membres du CGAAER pour tout appui méthodologique. D'une façon plus formelle une première série de réunion du groupe de travail est programmée à la fin du mois de septembre – début du mois d'octobre.

La filière PPAM fait exception dans la mesure où les représentants professionnels souhaitent organiser une task force « extraordinaire » sur le site de Chemillé (49) de l'ITEIPMAI le 15 septembre 2023. Une réunion du groupe de travail se tient la veille par visioconférence pour faire le point sur l'état des travaux et préparer la réunion de la task force.

Les contacts avec les représentants de la filière fruits et légumes conduisent à envisager la création de deux groupes de travail distincts sous le pilotage d'une même task force : les fruits et légumes frais autour du CTIFL d'une part, les fruits et légumes transformés autour de l'union nationale interprofessionnelle des légumes transformés (UNILET) d'autre part.

2.2.3. Élaboration des plans d'action

À la suite des premières réunions de groupes de travail, les instituts sont invités à élaborer des plans d'action. Les missionnés du CGAAER préparent et transmettent des matrices de tableaux ainsi que des réalisations antérieures à titre d'exemple. Ils se tiennent à disposition des instituts techniques pour suivre les travaux et apporter les éclaircissements nécessaires.

Le plan *Drosophila suzukii* sur cerisiers fait l'objet d'un traitement particulier. Initié bien avant la mise en place du PARSADA, il doit être élaboré dans l'urgence et dans un contexte complexe. Les travaux impliquent un engagement très fort des deux membres du CGAAER référents.

Une nouvelle série de réunions formelles des groupes de travail est organisée de fin octobre à mi-novembre.

2.2.4. Préparation des troisièmes réunions des task forces

Sept réunions de task force et une réunion du groupe de travail spécial agriculture biologique sont organisées entre le 15 novembre et le 29 novembre. Les instituts techniques y présentent leurs plans d'action.

Les missionnés élaborent des notes préparatoires pour ces réunions et se s'assurent, auprès des instituts techniques, de l'achèvement et de la transmission des plans d'action.

2.2.5. Appui à la mise en place d'un dispositif de gouvernance

La troisième phase du PARSADA consistera à mettre en œuvre les plans d'action c'est-à-dire à construire et à faire fonctionner un dispositif de sollicitation, de sélection, de financement et de suivi des contributions des acteurs de la recherche, du développement et de l'innovation.

Fort de l'expérience du plan national de recherche innovation traitant de la maîtrise de la jaunisse de la betterave (PNRI) et du plan de sortie du phosmet, les membres du CGAAER proposent une organisation de la gouvernance basée sur quatre instances.

Les **task forces** et le **comité inter-filières** seront maintenus et auront pour mission d'assurer la gouvernance stratégique du PARSADA, les premières au niveau des filières, le second à l'échelle des ministères concernés et du secrétariat général à la planification écologique (SGPE). Il est attendu de ces instances, entre autres, qu'elles examinent les plans d'action et qu'elles se prononcent sur les appels à projet (AAP) et sur les projets proposés par les acteurs en réponse à ces AAP.

Des **cellules d'animation** auront en charge la coordination, l'animation des plans d'action au niveau des filières. Il est proposé qu'elles soient constituées de représentants des instituts techniques et structures de recherche et qu'elles puissent se donner les moyens du recrutement de chargés de mission. Elles porteront la mission stratégique de recueil des lettres d'intention issues de l'appel à manifestation et de procéder, à partir de ces propositions, à l'ingénierie de projet nécessaire pour aboutir, pour chaque plan d'action, à la constitution de bouquets de projets cohérents et opérationnels.

Un **comité scientifique et technique** (CST) aura pour fonction d'examiner les projets déposés par les différents acteurs potentiels et de les évaluer du point de vue scientifique et du point de vue de leur caractère opérationnel.

Ce schéma, proposé par la mission du CGAAER, est celui qui est retenu après quelques ajustements.

Le CGAAER propose au Cabinet et à la DGAL

- Une maquette de convention, à adapter, pour la prise en charge financière des cellules d'animation ;
- Un document précisant les attendus pour ces cellules ;
- Un projet de configuration des cellules d'animation adapté aux besoins et aux spécificités des différentes filières ;
- Un document précisant les attendus pour le conseil scientifique et technique.

2.2.6. Appui à la mise en place du dispositif de sélection et de financement des projets

La mise en œuvre des plans d'action suppose que soit organisé un dispositif de sélection des projets déposés par les acteurs potentiels et que soient mises en place les modalités administratives d'attribution des financements.

Le CGAAER propose un schéma général d'organisation articulé autour :

- d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) unique à relèves successives dont l'objectif est de mobiliser les contributeurs potentiels, de permettre aux cellules d'animation, à partir des lettres d'intentions déposées, de faire une première analyse et, le cas échéant, de prendre contact avec les contributeurs pour infléchir les propositions, proposer des regroupements ;
- d'un appel à projet (AAP) unique à relèves successives également, mis en œuvre par un opérateur de l'État, en l'occurrence FranceAgriMer, selon les modalités habituelles des appels à projets.

Les projets seront soumis au CST évoqué dans le paragraphe précédent ; les task forces prendront connaissance de l'avis du CST et valideront la bonne inscription de ces projets dans le cadre des plans d'action. La DGAL, pour le MASA, prendra la décision finale au vu des avis de la task force et du CST, et en cohérence avec les politiques publiques portées par le gouvernement.

Dans les faits, si le dispositif effectivement mis en place reprend l'AMI et l'AAP opéré par FranceAgriMer, il ouvre la possibilité aux instituts techniques d'inscrire leur contribution dans le cadre de projets ciblés directement conventionnés par la DGAL. Ces projets seront soumis à l'expertise du CST.

Le CGAAER propose à la DGAL :

- Une trame d'appel à manifestation d'intérêt ;
- Une trame d'appel à projet.

2.2.7. Préparation de la troisième réunion du comité inter-filières

Outre l'accompagnement des instituts pour la préparation de leurs présentations, le CGAAER est mobilisé par la DGAL pour assurer l'homogénéisation des formes des plans d'action qui pourront

être partagés et pour des ajustements à la marge de formulations pouvant prêter à de mauvaises interprétations par des acteurs n'ayant pas suivi les travaux de conception.

2.2.8. Bilan de la seconde phase

Le troisième CIF marque la fin de la seconde phase du PARSADA. Les objectifs ont tous été atteints.

- L'ensemble des filières, y compris l'agriculture biologique, soumettent au moins un plan d'action. Ce ne sont pas moins de 14 plans d'action qui sont intégrés à la première vague :
 - gestion des graminées adventices dans les rotations de grandes cultures,
 - lutte contre les coléoptères en production de semences,
 - lutte contre le mildiou et le black-rot sur la vigne,
 - gestion des adventices en productions de pleine terre en horticulture,
 - gestion des thrips sous abri en horticulture,
 - gestion des adventices en PPAMC,
 - gestion des adventices en canne à sucre,
 - lutte contre la cercosporiose noire de la banane,
 - lutte contre les insectes en fruits et légumes, cultures vivrières et cultures de diversification en outre-mer,
 - gestion intégrée de *Drosophila suzukii* sur cerisier,
 - gestion des adventices en cultures de fruits et légumes frais,
 - gestion des lépidoptères en légumes transformés,
 - gestion de l'enherbement en légumes frais,
 - gestion des maladies fongiques en cultures biologiques.
- Le dispositif de gouvernance et de financement de la mise en œuvre des plans d'action (troisième phase) est présenté aux acteurs par la DGAL : il reprend dans son ensemble les propositions faites par le CGAAER.

L'appel à manifestation d'intérêt est publié sur le site du MASA le 19 décembre 2023, marquant ainsi l'entrée effective dans la troisième phase du PARSADA.

CONCLUSION

Entre avril et décembre 2023, la mission du CGAAER mène ou organise une centaine de réunions, et réalise la totalité des travaux prévus par la lettre de mission. Ainsi, dans la phase 1, les vulnérabilités liées aux menaces de retraits sont précisées pour 7 filières, et dans la phase 2, il est rédigé 14 diagnostics et 14 plans d'action sur ces filières et pour la production biologique.

À l'issue du troisième comité inter-filières du 18 décembre 2023, l'ensemble des objectifs assignés au CGAAER par la lettre de commande du 4 avril 2023 est atteint dans les délais impartis.

Pour élaborer les plans d'action, les travaux sont organisés en vagues successives. Les vagues suivantes du plan pourraient avoir besoin d'un nouvel appui du CGAAER, qui assurerait en 2024 un accompagnement récurrent des filières et de leurs instituts techniques. La charge de travail sera moindre que lors de la première vague de plans d'actions car les instituts techniques se sont, pour la plupart, appropriés la méthode, et ils seront en capacité de conduire les travaux avec davantage d'autonomie. L'ensemble des tâches d'ingénierie déjà conduites par la mission a porté ses fruits et ne nécessite pas de prolongements. Un travail reste à mener pour accompagner les acteurs du PARSADA dans un nouveau volet du plan stratégique : la conception de plans transversaux innovants.

Signatures des auteurs

Michel LARGUIER
Inspecteur général

Xavier LE CŒUR
Inspecteur général

Hervé SIMON
Inspecteur général

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du ministre

Paris, le 04 AVR. 2023



La Directrice de Cabinet du Ministre
de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire

à

Monsieur le Vice-Président du Conseil
Général de l'Alimentation, de l'Agriculture
et des Espaces Ruraux

N/Réf : CO 845486

V/Réf :

Objet : demande d'appui du CGAAER au plan d'action stratégique pour l'anticipation du retrait des substances actives et le développement de techniques alternatives de protection des cultures

La politique publique portée par le Gouvernement dans le domaine de la souveraineté alimentaire implique la création d'instruments destinés à défendre notre capacité de production malgré les menaces et les obstacles au maintien des surfaces cultivées.

Face aux constats de la diminution du nombre de substances actives autorisées dans l'UE, de la baisse de l'innovation en agrochimie et au renforcement des conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation pour mieux anticiper les retraits de certaines solutions chimiques et apporter des réponses opérationnelles en matière de protection des cultures.

Le Gouvernement a annoncé un plan d'action stratégique pour l'anticipation du retrait des substances actives et le développement de techniques alternatives de protection des cultures, concernant les produits phytosanitaires présentant les risques d'impasses techniques les plus importants. Concrètement, il s'agit de donner de la visibilité aux agriculteurs sur les produits phytopharmaceutiques qu'ils ne pourront plus utiliser dans les années à venir, et à identifier de nouveaux outils pour protéger les récoltes, tout en préservant la santé et l'environnement. Ce plan s'inscrit dans les travaux en cours sur la planification environnementale et dans la nouvelle stratégie nationale sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et la protection des cultures, annoncée par la Première ministre et qui devrait être finalisée fin juin 2023.

Dans ce contexte, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a souhaité la création d'un Comité stratégique pour la protection des cultures qu'il présidera (avec une première réunion en mai puis une deuxième réunion en juin), ainsi que d'une Task force Filières pilotée par la Directrice générale de l'alimentation.

.../...

L'objectif de cette Task force, dont vous trouverez le mandat attaché à ce courrier, est de guider les différentes filières afin qu'elles soient en mesure :

- i) d'identifier les cas où des retraits de substances actives vont remettre en cause des usages ou groupes d'usages et de définir les cas les plus urgents à traiter au niveau de la filière.
- ii) de donner un premier aperçu des alternatives envisageables en indiquant pour chaque grand type de méthodes non chimiques (agronomiques, physiques, génétiques, etc.) les usages urgents potentiellement concernés.
- iii) d'identifier les premières priorités d'usage, qui présentent le plus d'impacts socio-économiques et un caractère vital pour la culture.
- iv) d'établir les priorités d'action grâce à un diagnostic complet « 360° » des connaissances et des méthodes alternatives chimiques et non chimiques disponibles pour chacune de ces priorités en identifiant les besoins de recherche, de développement et d'accompagnement au déploiement nécessaires pour les rendre opérationnelles.
- v) de construire des itinéraires techniques de référence permettant de gérer les impasses techniques identifiées, et prenant en compte les changements de modes de productions liés à la mise en œuvre des méthodes non chimiques.

Il est notamment souhaité que les objectifs i et ii voire iii, selon l'état de maturité des réflexions des filières, soient atteints en vue d'une présentation aux comités stratégiques de mai et juin.

Ces travaux doivent aboutir à la désignation pour chaque filière :

- de programmes d'action pour la recherche, le développement et le déploiement des alternatives chimiques et non chimiques, qui seront à présenter devant la Task force, puis devant le Conseil stratégique,
- d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre de ces programmes.

Le CGAAER a acquis une expérience en termes de diagnostic et de constitution de plans avec les filières pour pallier l'interdiction de certains produits phytopharmaceutiques (plan phosmet/colza, plan cerise). C'est pourquoi, je souhaite qu'il apporte un appui à la Direction générale de l'alimentation pour la réalisation de ces travaux ambitieux. Cet appui se fera par la mobilisation de 3 membres du CGAAER à *minima* pour une période de 6 mois. En effet, ce travail s'inscrivant dans un chantier de planification à moyen terme, avec des objectifs à 2 ou 3 ans, une mission complémentaire pourra être envisagée à l'issue de celle-ci, après avoir fait un point sur les objectifs fixés dans la présente lettre. Pour mener à bien leur mission, les membres de cette mission s'appuieront sur le réseau d'experts de la DGAI.

En cohérence avec le décret n° 2022-1637 du 23 décembre 2022 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, et comme cela a été souligné dans la lettre de mission du 12 janvier 2022 sur les alternatives au phosmet, le CGAAER n'a pas vocation à s'impliquer dans le fonctionnement opérationnel d'un dispositif.

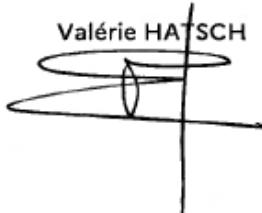
Plus particulièrement, il sera demandé à ces 3 membres de participer activement aux activités des groupes de travail déclinant la Task Force pour chacune des neuf filières identifiées : grandes cultures, oléoprotéagineux, betterave à sucre, fruits et légumes (y compris pomme de terre), PPAM, vigne, horticulture, semences, filières ultra-marines (hors fruits et légumes). Ces groupes de travail seront convoqués et présidés par la DGAI, selon les modalités précisées dans le mandat de la task force défini. Ils associeront les Instituts techniques et les interprofessions concernées, des spécialistes de l'INRAE, des membres de la Commission des usages orphelins et les experts de la DGAI pour que les filières soient en mesure de proposer aux exploitants des alternatives chimiques et non chimiques aux substances actives menacées.

.../...

L'appui des membres du CGAAER portera sur la préparation des réunions des groupes de travail, qui devront mobiliser les acteurs impliqués, préciser les thématiques abordées et définir le contenu des contributions destinées à alimenter la progression des groupes. A la suite de ces réunions, une exploitation des informations présentées doit être réalisée en vue des sessions plénières de la Task force. Vu les échéances courtes et la charge de travail de ce projet, il sera demandé aux membres du CGAAER de mobiliser les outils du travail à distance plutôt que de multiplier les réunions, pour optimiser le cheminement vers les objectifs fixés.

La conduite de ces travaux représente une attente forte des filières. Ils contribuent à la conservation de nos capacités de production tout en s'inscrivant dans la nécessaire transition des agrosystèmes. L'appui du CGAAER à ces travaux est primordial pour assurer leur réussite. Je sais que vous partagez ces objectifs et que le ministre peut compter sur votre soutien.

Valérie HATSCH



Annexe 2 : Liste des sigles et abréviations utilisés

AAP	Appel à projet
ACTA	Association de coordination technique agricole
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
CGAAER	Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
CIF	Comité inter-filières
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CST	Conseil scientifique et technique
CTCS	Centre technique de la canne à sucre – Guadeloupe et Martinique
CTIFL	Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DGPE	Direction générale de la production et des échanges
FN3PT	Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre
FNAMS	Fédération nationale des agriculteurs moltiplicateurs de semences
GT	Groupe de travail
IFV	Institut français de la vigne et du vin
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IT2	Institut technique tropical
ITAB	Institut technique de l'agriculture biologique
ITB	Institut technique de la betterave
ITEIPMAI	Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles
MASA	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
PARSADA	Plan d'anticipation du retrait de substances actives et de développement des alternatives
PNRI	Plan national de recherche et d'innovation

SA	Substance active
SDSPV	Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux
SGPE	Secrétariat général à la planification écologique
TF	Task force
UNILET	Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés